

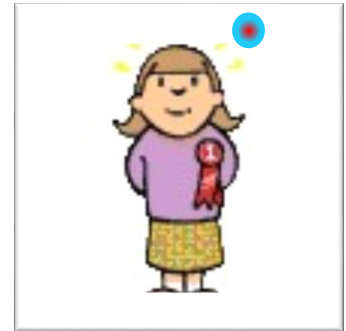
# Être déléguée

## Être déléguée

Les déléguées syndicales sont les pivots de la vie syndicale. Le Sipem lui offre la formation et le soutien nécessaire dans ses fonctions.

### Rôles

- ✓ Négocier la convention collective
- ✓ Voir à l'application de conventions collectives
- ✓ Convoquer et animer les réunions syndicales
- ✓ Maintenir le caractère représentatif du syndicat en faisant signer des cartes de membres aux nouveaux salariés
- ✓ Représenter son équipe aux conseils de déléguées et le syndicat dans le CPE
- ✓ Intervenir auprès de l'employeur. Être critique face aux décisions de l'employeur
- ✓ Soutenir et défendre les membres
- ✓ Être le porte-parole des membres de son équipe de travail et du syndicat
- ✓ Informer et mobiliser son équipe
- ✓ Consulter son équipe de travail et les ressources du syndicat



### Petits rappels

- ✓ Votre mandat a une durée d'une année. Les élections se font chaque année. Nous suggérons les mois de septembre (à la rentrée).

Il est important d'informer le Sipem de tout changement

- ✓ Faire signer une carte de membre à toute nouvelle salariée (régulière ou remplaçante)
- ✓ Restez le plus neutre possible lorsqu'une travailleuse vient vous consulter
- ✓ Consulter votre conseillère pour l'application de votre convention, pour le respect de vos droits (griefs) et en cas d'annonce de coupures importantes.
- ✓ Assurez-vous qu'un moyen de communication rapide et efficace soit en place. (chaîne téléphonique ou de courriel avec confirmation de message reçu)
- ✓ Pour que vos collègues soient bien informées, affichez les papiers reçus à cet effet et invitez-les à s'inscrire à l'infolettre. (Site web et page Facebook)